PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 430

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 430 concernant la mise en œuvre du programme Rénovation Québec

de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 29 août 2022

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 7 septembre 2022.

Josée Bourdeau, notaire Greffière adjointe